

Enquête IFOP – UFF : Prélèvement à la source, épargne salariale, intéressement... : des dirigeants de TPE partagés sur les mesures mises en place par le Gouvernement

L'UFF publie avec l'IFOP une enquête menée auprès d'un millier de dirigeants de Très Petites Entreprises (TPE) sur leurs préoccupations et leurs perceptions des réformes gouvernementales à venir. Concentrés sur la performance de leur entreprise, ils accueillent de manière relativement mitigée un certain nombre de mesures comme l'épargne salariale ou encore la mise en place du prélèvement à la source.

Des dirigeants d'entreprises concentrés en priorité sur la performance et la rentabilité

Dans la conjoncture économique actuelle, marquée par un ralentissement des prévisions de croissance au premier trimestre 2018, le développement de la rentabilité de l'entreprise, cité par 7 dirigeants de TPE sur 10, ressort comme un objectif prioritaire. Dans ce contexte, les enjeux à dimension plus sociale, tels que la motivation des salariés, la mise en place d'un accord d'intéressement ou encore l'amélioration des retraites, apparaissent plus secondaires, cités en priorité par moins de 10% du panel interrogé.

Parmi les axes prioritaires cités par les dirigeants, la préparation de la cession ou de la transmission de leur entreprise se distingue également comme une préoccupation particulièrement prégnante, avec plus de 4 répondants sur 10 y faisant référence. « La transmission des entreprises est un défi majeur en France, où le taux de transmission atteint seulement 14%, un niveau bien en-dessous de la moyenne européenne. Ce résultat vient confirmer le fait que l'accompagnement des dirigeants sur ce sujet, qui plus est sensible et intime, est un enjeu économique crucial », explique Bruno Leyrit, responsable entreprises et partenariats à l'UFF.

Épargne salariale : des dirigeants mitigés quant à la généralisation des dispositifs

A l'heure où le Gouvernement, avec la préparation de la loi PACTE, veut favoriser l'adoption des dispositifs d'épargne salariale pour les TPE et les PME, les dirigeants restent prudents sur ces questions. Si la grande majorité des répondants considère l'intéressement comme un outil positif, à même de susciter la motivation des salariés (72 %), seulement une courte majorité voit ce dispositif comme un moyen de

contribuer à la croissance de l'entreprise (53 %). De même, moins d'un dirigeant sur deux le considère comme adapté à son entreprise. La taille de l'entreprise apparaît particulièrement déterminante. En effet, la proportion de dirigeants jugeant ce dispositif adapté à leur entreprise croît avec le nombre de salariés : elle est de 60 % pour les chefs d'entreprises de 10 à 19 salariés.

Le PERCO suscite également la prudence : interrogés sur la possibilité de rendre ce dispositif obligatoire, en majorité (51%) les dirigeants de TPE ne se déclarent pas favorables. En effet, le fait de le rendre contraignant est par principe rejeté par ces derniers qui préfèrent avoir le choix. Là encore, la taille de l'entreprise semble jouer dans leur position : les plus petits employeurs se distinguent par un avis plutôt favorable (44% chez les chefs d'entreprise de 1 à 4 salariés) contre 28 % pour les chefs d'entreprises de 6 à 9 salariés et 33 % pour ceux de 10 à 19 salariés.

« Au-delà du forfait social, qui pouvait représenter un frein mais qui devrait être supprimé dans le cadre de la loi PACTE, ces résultats traduisent aussi un déficit d'information des dirigeants sur ces dispositifs, leurs modalités d'accès et d'application et leurs avantages. Aujourd'hui, dans les entreprises de moins de 50 employés, seuls 17% des salariés ont accès à l'épargne salariale, contre 56% des salariés en bénéficiant au total en France », analyse Bruno Leyrit.

Une appréciation contrastée de la politique gouvernementale vis-à-vis des entreprises

Les dirigeants de TPE se montrent divisés quant à la politique menée par Emmanuel Macron et son Gouvernement : une courte majorité (51%) exprime son approbation, alors qu'à l'inverse, 46% font part d'un avis contraire. L'approbation de la politique entrepreneuriale menée par Emmanuel Macron et le Gouvernement est plus largement majoritaire auprès des populations les plus jeunes (57% pour les moins de 35 ans) et les plus âgées (56% pour les 60 ans et plus), ainsi qu'au sein des structures les plus grandes (61% dans les TPE de 6 à 9 salariés et 69% dans celles de 10 à 19 salariés).

Sujet majeur pour les entreprises qui deviendront collectrices de l'impôt à compter du 1er janvier 2019, l'arrivée du prélèvement à la source suscite des sentiments partagés : à 6 mois de l'entrée en vigueur de cette réforme, seuls 44 % des dirigeants de TPE se déclarent prêts, tandis que plus d'un tiers des répondants (36%) dit ne « pas du tout » y être préparé, ce qui représente dans l'absolu entre 1 120 000 et 1 310 000 de dirigeants de TPE. Parmi les populations se déclarant en majorité prêtes à la mise en œuvre du dispositif, figurent les dirigeants les plus jeunes (58% des moins de 35 ans), les dirigeants employeurs (51%), ainsi que ceux du secteur du commerce (55%) et de l'agglomération parisienne (51%).

Contact presse :

Juliette Prost | juliette.prost@plead.fr | 06 72 47 53 28

L'UFF en quelques mots

Créée en 1968, l'UFF (Union Financière de France) comprend notamment une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine (Union Financière de France Banque), ainsi qu'un réseau commercial dense (Ufifrance Patrimoine), présent partout en France. Elle propose des services et produits adaptés aux clients particuliers et aux chefs d'entreprises. Engagée, l'UFF apporte à ses clients la stratégie la mieux adaptée à leurs objectifs et besoins en matière d'investissement, et identifie pour eux les solutions qui leur correspondent, selon leur profil investisseur et leurs attentes. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte sélective, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises.

L'Union Financière de France Banque, et notamment ses filiales Ufifrance Gestion et Ufifrance Patrimoine comptent 1 500 salariés, dont près de 1 200 dédiés au conseil, ainsi que 210 000 clients, dont 185 000 particuliers et 25 000 entreprises au 31 décembre 2017.

L'Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B. Code Euroclear 3454 - Code ISIN FR0000034548.

Plus d'informations sur <http://www.uff.net/>

Suivez l'UFF sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/UnionFinanciereDeFrance/>

<https://www.linkedin.com/company/uff/?originalSubdomain=fr>

https://twitter.com/uff_banque?lang=fr

<https://www.youtube.com/user/UFFpatrimoine/videos>